L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 19 MARS 1859.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
RÉDACTEURS-PROPRIÉTAIRES
G. F. WEISSE. F. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARRY.
Rue de Chartres, No. 83, entre Conti et Bienville.
NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATIN, 19 MARS.

Abonnés à la semaine.
Les porteurs de "l'Abeille" sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine," à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes d'aucun de ce jour.
Par E Roger, 28 rue Vieille Levée—Chaussures.
Par F J Spear, à la Bourse St Louis—Terrain rue de la 2ème district.
Par H Vignié, à la Bourse St Louis—La négresse "Mary", cuisinière, blanchisseuse et repasseuse—Aussi: un cuisinier et domestique de maison—Aussi: propriété près de la rue Broad et de la Promenade Chandelier—Aussi: un lot de terre haute près du Cirque et de la rue de l'Esplanade—Aussi: esclaves de valeur appartenant à la succession Malonie se. fbor—Aussi: pharmacie de M. Blanco, rue Condé—Aussi: une cuisinière, couturière, etc—Aussi: terrain rue St Claude, près Esplanade—Aussi: maison de briques, rue de Chartres.
Par C E Forstall, à la Bourse St Louis—Terrains et maison dans le 3ème district—Aussi: propriété dans la rue Conti—Aussi: vis-à-vis de la Bourse, une propriété de jouissance de prix—Aussi: une cuisinière et blanchisseuse—Aussi: un lot de terre au faubourg Marigny, 5ème district.
Par C E Girardey & Co, à l'Arcade de Banks—un mouvement de terre dans la Paroisse St Jacques.
Par Wagnon & Co, à 10 heures, à leur magasin, No 85, rue de la Douane—Organdis français, jaconas.
Par D E Morphy, à 10 heures, 49 rue des Magasins—Bottes.

Ventes à l'encan de ce jour.
Par H. Vignié, à la Bourse St-Louis:
Un magasin et résidence en briques rue de Chartres.
Un terrain et cabane entre la Promenade Carondelet et la rue Toulouse, près de la rue Broad.
Un lot de terre haute, entouré près de la rue de l'Esplanade.
Deux esclaves appartenant à la succession de Mme G. Schmidt.
Plusieurs nègresses, cuisinières, blanchisseuses, repasseuses, etc, etc.
Pharmacie Blanco, à 5 heures de l'après-midi.

Causes des crises Commerciales.

La seconde cause que l'auteur du travail que nous analysions, hier, signale comme ayant exercé une influence réelle sur la crise de 1857, est le grand développement qu'avait pris en Amérique la spéculation sur les chemins de fer.

Nous avons, il y a quelques mois, examiné ici la situation véritable des chemins de fer, en tant qu'opérations de chemins, et nous avons conclu, d'après des données que nous croyons irréfutables, que ces grandes, utiles et indispensables voies de circulation étaient destinées, dans un temps très rapproché, à ne laisser que des pertes aux propriétaires d'actions. Ce résultat final n'est point particulier à l'Amérique où l'on a déjà éprouvé tant de déboires sous ce rapport, mais à tous les pays du globe. La catastrophe a été plus prompte ici que partout ailleurs par cette raison que fait remontir l'article de l'*American Merchant* (la Revue en question), que les chemins de fer aux Etats-Unis ont été avant tout un objet de spéculation, bien avant d'être un objet d'utilité publique; spéculation qui forcément celle des terres, et devait par conséquent détourner et absorber une plus grande quantité de capitaux improductifs.

Nous ne nierons pas les services rendus par les chemins de fer, même par ceux qui, à leur début, paraissaient le plus devoir être, en fait, inutiles. En annonçant franchement le découragement fatal qui attaud les porteurs d'actions, nous croyons fermement à l'existence indispensable désormais des chemins de fer; mais nous sommes convaincus qu'il y aura de profondes modifications à apporter dans leur construction à l'avenir, et que ce ne seront plus les capitaux du placement ou de spéculation qui concourront à leur établissement.

Les chemins de fer ont donc, dans l'opinion de l'*American Merchant*, absorbé des quantités considérables de capitaux demeurés sans profit, capitaux qui se puisaient dans les banques, que l'on enlevait conséquemment à la circulation, et qui ont fait défaut au moment où des besoins pressants exigeaient leur présence dans le crédit public.

S'il fallait citer l'un après l'autre tous les exemples sur lesquels s'appuie l'auteur de l'article, nous aurions une trop longue nomenclature à faire. A ces causes, il en ajoute d'autres que nous ne croyons pas devoir omettre de signaler: les mines, par exemple, qui selon lui ont absorbé des capitaux énormes pour ne donner aucun résultat; les compagnies de navigation à vapeur que la vanité nationale a fait établir sur des bases plus larges que profondes et sérieuses, et qui n'ont donné, en fin de compte, que des déceptions.

Pour tout cela autant de capitaux détournés de leur voie productive. Et dès que des embarras financiers se sont produits, la disette d'argent a forcé le crédit à se restreindre, et de là à une crise il n'y avait qu'un pas; c'est ce qui est arrivé, c'est ce qui arrivera encore.

Nous partagerons l'opinion de l'*American Merchant*; mais sur beaucoup de points, économiquement parlant, nous différons avec lui de manière de voir. Certes, nous croyons que c'est toujours un grand mal dont tôt ou tard on porte la peine, que de détourner des capitaux d'une voie productive pour les jeter dans des opérations réalisant des résultats avantageux pour le crédit public. Mais il faut prendre garde, pour éviter un extrême, de tomber dans une exagération.

En effet, s'il ne s'était pas rencontré de capitaux aventureux pour spéculer sur les terres, nos forêts d'Amérique eussent été moins promptement défrichées; s'il n'était pas rencontré, non plus, de ces capitaux illusionnés pour abîmer la spéculation sur les chemins de fer, les immenses distances qui séparent les points extrêmes de ce vaste pays eussent été longtemps encore fermés aux voyageurs, aux émigrants; les échanges de produits ne s'opéraient pas sur une aussi large échelle. En un mot, nous admettons bien qu'en plusieurs circonstances le crédit public ait été sérieusement affecté par ces débauches de spéculation; mais on ne saurait contester que de ces dilapidations de capitaux sont sortis des éléments qui ont servi à rétablir plus vite le crédit, et à réparer plus promptement les blessures du commerce.

En résumant d'une manière absolue les tendances de l'article de l'*American Merchant*, on arriverait à une conclusion étroite et fatale au développement de tous les éléments sur lesquels s'appuie la prospérité d'un pays. Il faut, en matière de progrès, aussi bien dans la sphère matérielle que morale, donner une part à l'aventure et compter sur des morts et des blessés, comme on fait à la guerre. On gagne une ville en passant sur des cadavres; on arrive, à la prospérité publique en sacrifiant momentanément une part de fortune.

Ceci est vrai surtout, croyons-nous, dans les pays comme ceux-ci, en plein enfantement de leur grandeur et de leur avenir.

BONNE NOUVELLE DANS L'ETAT.— Le Sénat de la Louisiane a ratifié les nominations soumises faites par le gouverneur: Louis Hebert, ingénieur de l'Etat; Bertrand Harelson, chef du bureau des Terres, à Baton Rouge, Charles J. Humphreys, notaire public, dans la paroisse Nouvelle; Louis V. Forche, notaire public dans la paroisse Point-Coupée.

BONLAYES DE VALEUR.— Nous appelons l'attention sur une annonce de M. Vignié publiée aujourd'hui parmi les avis d'encan. On verra que ce dernier doit vendre mardi, 29 courant, cinquante esclaves de valeur provenant d'une habitation de la Caroline. Parmi ces esclaves se trouvent d'excellents charpentiers, mécaniciens, forgerons et autres ouvriers. Nous signalons cette vente importante aux planteurs et autres intéressés.

BI SULPHITE DE CHAUX.— M. BOURAND H. Cazier publie aujourd'hui dans nos colonnes, une communication sur laquelle il nous prie d'appeler l'attention des habitants et du public en général. Il s'agit des propriétés respectives du bi-sulfite de chaux, tel que l'emploient depuis quelques années les planteurs pour la défécation du jus de canne, et le gaz acide sulfureux que le colonel Stewart propose de substituer au bi-sulfite.

TRIBUNAL PRIMAIRE DE CANDRIE.— La maison Bouchard & Poisson, sur ordre des trois juges de paix, a procédé à l'enlèvement du bureau du greffier, qui était en mauvaise santé, et qui ne pouvait pas rendre des services dans tous les Etats-Unis où il jouit d'une réputation méritée. Nous signalerons parmi les plus recherchées "La Belle Créole, à l'encanto de miel." Les marchands de la ville et de la campagne trouveront à s'approvisionner dans tous les genres chez MM. Poisson, Bunch & Poisson.

BANQUETS A ANNONA.— On écrit de Pensacola qu'un Monsieur assez considérable d'Annona se dirigeait vers Artonna, et qu'un banquet prochain se tiendra sera bien plus important encore.

Dépêches Télégraphiques
Transmises à l'Abeille.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.
CLÔTURE DE LA SESSION.

Actes adoptés durant la session.

Baton-Rouge, 18 mars—Les bills ci-après ont été adoptés durant la session:
Pour amender l'acte d'incorporation du Louisiana Central Mississippi et Pacific Rail Road.
Pour donner plus de garanties aux bonds des administrateurs, exécuteurs et curateurs.
Pour incorporer la ville de Carrollton.
Relatif à l'Ecole de Médecine à la Nouvelle-Orléans.
Relatif à certaines obligations des compagnies incorporées en recevant de l'argent en dépôt ou déclarant des dividendes sur profits.
Relatif aux bonds d'indemnités à réclamer par les shérifs.
Relatif au shérif Parker.
Pour incorporer la Compagnie de pompiers Regis No 7, de la Nouvelle-Orléans.
Pour régler les taxes perçues à la Nouvelle-Orléans.
Relatif aux recordars de la Nouvelle-Orléans.
Pour l'achat de grammaires anglaises du nouveau système de Sidney & Caldwell, pour les Ecoles publiques.
Pour incorporer la Compagnie de Pompiers Louisiana No 10.
Pour que tout navire, bateau et embarcation quelconque naviguant dans les eaux de l'Etat, soit commandé par une personne blanche.
Pour mettre à exécution le 136me article de la Constitution.
Concernant les personnes qui vendent des liqueurs aux esclaves.
Pour rendre obligatoire le réglement, chaque semaine, des balances existant entre les diverses banques de la Nouvelle-Orléans.
Pour incorporer les compagnies de pompiers Créole et Washington.
Pour organiser un bureau de travaux publics.
Pour permettre aux personnes descendant de la race africaine de se donner un maître, et devenir esclaves pour la vie.
Pour autoriser le bureau des commissaires des travaux de desséchement du 2d District à contracter avec les villes de la Nile Orléans et de Jefferson pour ériger une levée de protection.
Accordant une pension viagère à la veuve du capitaine d'artillerie Shaw, vétéran de 1814—15.
Relatif aux Cours de District.
Relatif à la compagnie de rail-road Clinton.
Relatif aux pilotes dans le port de la Nile-Orléans.
Autorisant le gouverneur à lancer des writs d'élection pour membres du Congrès.
Relatif aux avis judiciaires.
Pour la construction d'un édifice à l'épreuve du feu, à la Nile-Orléans.
Pour pourvoir à un revenu et à la manière de le percevoir.
Relatif aux capitaines du port.
Relatif aux personnes de couleur arrivant dans cet Etat.
Relatif aux crimes et offenses.
Pour incorporer le Collége Dolbear.
Relatif aux encanteurs.
Relatif aux frais dans les poursuites criminelles.
Relatifs aux cas de défalcations.
Pour défendre de jouer des licences aux hommes de couleur libres tenant billards, cafés, ou cabarets, ou se débitant des liqueurs.
Conférant certains pouvoirs au juriste paroissial d'Orléans, vice-droit.
Pourvoyant au paiement des jurés dans la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans.
Relatif aux pilotes dans le port de la Nouvelle Orléans.
Pour améliorer la navigation du bayou des Iriandais dans la paroisse d'Orléans.
Plusieurs autres bills de peu d'importance ont également été adoptés.

Résolution conjointe adoptée par la Législature.

Les deux Chambres ont adopté une résolution ayant pour objet d'inviter nos Sénateurs et Représentans au Congrès à faire tous leurs efforts pour obtenir l'adoption, par ce corps, d'un bill décrétant l'érection d'un phare à l'embouchure de la rivière Calcasieu.

De plus, une résolution relative aux radeaux dans la rivière Rouge.

Une résolution a aussi été conjointement adoptée relative à pour objet l'élection de l'hon. J. P. Benjamin au Sénat des Etats-Unis.

CHRONIQUE LOCALE.

EXECUTION.—Heinrich Hass, meurtrier de sa femme; Peter Smith, meurtrier de James McCloskey; Joseph Lindsay, meurtrier d'Alonzo F. Ellis, ont été exécutés, hier, dans la prison de la Nouvelle-Orléans, en présence du shérif, des officiers de prison et d'un nombreux concours de personnes. Ils sont morts avec calme et résignation. Le Rév. Père Dufau, du collége des Jésuites, et un autre prêtre, ont remplis leur pieux ministère. Le chafaud, et n'ont cessé qu'au dernier moment de leur prodiguer les secours de la religion.

Hass a tué sa femme le 16 mars 1858, dans une maison de la rue Craps, 3ème district.—Il ne vivaient pas en bonne intelligence depuis quelque temps, et Hass avait conçu des soupçons au sujet des affaires de ménage. Hass, qui était déjà en proie à la jalousie, s'écria qu'il demanderait le divorce et qu'il était décidé à s'adresser au recorder pour l'obtenir; Mme Hass répondit que la reconciliation et le bonheur étaient impossibles, et qu'elle demandait à se séparer de son mari. A peine avait elle prononcé ces paroles que Hass, levant un pistolet, lui en donna un coup sur la tête; elle tombe; Mme Hass tombe mortellement blessée; transportée à l'hôpital, elle y expira peu après.—La défense sera plaidée sur le terrain de l'aliénation mentale en s'appuyant sur une tentative de suicide, sur sa conduite après le meurtre et sur le fait que le prisonnier avait voulu tuer les personnes de la maison.

Smith a commis, le 12 juin dernier, le crime qui l'a conduit à l'échafaud. Sa victime a été nommait James McCloskey. Le drame s'est passé dans le café de Roques Mathias, au coin des rues Bienville et Bourbon. Il résulte des témoignages produits devant le jury, que Smith après s'être disputé avec McCloskey, sortit du café, mais y rentra quelque temps après et tirant McCloskey: il se précipita sur ce dernier, lui porta un coup de poignard dans le dos et deux autres dans la poitrine.

Lindsay a été jugé le 23 avril dernier, pour avoir assassiné, quinze jours auparavant, le maître Ellis, sur le *Marche Bidoul* qui était alors occupé par le nommé Ellis. L'accusé, chargé de le défendre, demanda que l'affaire fut remise à une autre époque et se basant sur l'absence de quelques témoins (ainsi qu'il le nommait) qui prouveraient qu'Ellis l'avait d'abord violemment assailli. Le juge s'était assuré que la compagnie de l'accusé ne se retirait de son ami, et s'était passé, repoussa la demande de la défense. Les dépositions de quatre matelots du *Bidoul* établirent que Ellis voulait savoir où celui-ci avait l'intention d'aller loger. "Dans un ...." répliqua l'interpellé: "vous êtes bien spirituel" dit Lindsay et il accompagna probablement cet être remarqué de paroles menaçantes, car Ellis s'écria "vous feriez bien de ne pas l'essayer". Le second prononça un coup de feu, lui rendit le coup; c'est alors que Lindsay le poignarda La mort fut presque instantanée.

Lindsay a adressé à sa mère une lettre que nous croyons devoir reproduire parce qu'elle est à la fois une preuve de la puissance de la religion sur le cœur du criminel et de ce que la vertu par un jeune homme dont l'indifférence devant ses juges démontait une arme livrée tout entière aux mauvais instincts. Voici cette lettre:

Nile Orléans, 17 mars 1859.

Ma chère chère mère Jésus-Christ, que la paix de Seigneur soit avec vous. Je prie le Saint-Esprit de vous combler de grâce et de bénédictions éternelles. J'attendais le décret de la Cour, c'est ce qui m'a pas pêché de vous répondre. J'ai reçu des nouvelles: les juges ont maintenu l'arrêt du tribunal inférieur, on pétition, chère mère. Dieu est content de son serviteur, et je suis réellement heureux de pouvoir aussi vous dire que Dieu est content de son serviteur. Je dois maintenant commencer à me consoler comme un habitant de ciel, me préparer à entrer dans la Terre Promise, et me tenir toujours devant l'Eternel. Je ne pensais pas pouvoir supporter aussi longtemps la souffrance, mais Dieu a été bon pour moi et m'a accordé la force de supporter mon âme pour l'éternité. Je puis dire, mère, que je ne pardonne pas à mes accusateurs devant l'Eternel, dans le sein duquel j'espère trouver un refuge certain et parfaitement. O heureuse mort! où apparaît à la véritable charité de pleurer avec ceux qui pleurent, de se réjouir avec ceux qui se réjouissent, ainsi que nous le dit St-Paul. C'est pourquoi vous serez heureuse, chère mère, quand vous apprendrez avec quelles délices je me vois sur le point d'entrer à la vie éternelle et de prendre place à Dieu. Quant à moi je déclare que toutes les fois que je considère la bonté de Dieu, qui m'apprend comme un homme peut se sauver, et qui m'engage à prendre dans cette pensée, le suis incapable de comprendre comment Dieu me donnera le repos sans du pour le travail. Il m'encourage à me conformer à sa volonté et contribuer à m'accorder une récompense si peu méritée, et à m'y faire sous les différentes phases de ma vie quelques larmes que j'ai versées à son service.

Nous nous reverrons dans ce doulce ciel où, réunis avec mon Sauveur et mon Père, nous verrons en leur lumière à le louer et à chanter des le anges pour l'Eternel; ce nous verrons les choses, non pas avec les yeux de la chair et de la raison, mais avec ceux de la foi et de la religion. Il ne nous sera pas bien difficile, vu le peu de mois de mon emprisonnement, de vous le dépeindre, mais ce sera pour vous, mère, quelque chose de bien consolant, et je ne puis mieux exprimer l'amour et le respect qu'un fils doit à sa mère. Je terminerai en implorant encore votre bénédiction pour votre fils. JOSEPH LINDSAY.

LES MOCCINS.—W. A. Adams devra répondre ce matin, devant le recorder Semmes, à l'accusation d'avoir attaqué Oliver P. Mangum au Stranger's Hotel et de l'avoir fait décorner.

Un différit encore Louis Weisspach d'abus de confiance au préjudice de Thomas Smith. Il n'agit de boîte pour machines à coudre.—L'interrogatoire est fixé au 23 du courant.—Cautionnement.

Mme Hoocks que O. Salazar accusait de brûle de pain, a été acquittée sur amende de dix piastres, et sous le recorder Wiltz.

Jane Xinnan, f. c. l, cinq piastres pour le privilège de retirer une plainte formelle contre un homme de couleur libre.

John Reiter, accusé d'assaut et de brûle de pain, a été acquitté.

Documens enlevés de l'Hôtel de Médecine de la Nouvelle-Orléans, rue de la Commande, en face de l'Hospital de Charité.

Rapport hebdomadaire:

Enfants, 12	
Vieillard, 1	
Maladies mortelles, 13	
Maladies non mortelles, 1	
Blessures, 1	
Total, 16	

Naissances à Annona.—On écrit de Pensacola qu'un Monsieur assez considérable d'Annona se dirigeait vers Artonna, et qu'un banquet prochain se tiendra sera bien plus important encore.

THEATRE D'ORLEANS.—Ce soir, *Charles VI* chanté par Mlles Bourgeois et Poels; MM. Delaunay, Beaucé, Tuste, Ville, &c.

Dimanche, représentation au bénéfice de Mme Richer. Nous ne doutons pas de l'empressement du public à témoigner toutes ses sympathies à cette excellente artiste. C'est un appel qui sera entendu. Le *Vieux Caporal*, un des drames modernes qui ont obtenu le plus de succès, et les *Anglaises pour rire* complètent le spectacle.

UNE BROCHURE DU DR FAGET.—Le Dr Faget met en vente aujourd'hui une brochure dans laquelle il étudie quelques questions médicales importantes pour la Louisiane, et notamment l'épidémie qui a sévi sur les enfants pendant la fièvre jaune de 1858. Nous n'avons rien à ajouter qui puisse grandir la réputation du Dr Faget comme praticien; tout le monde sait ce que nous pourrions dire à cet égard; et nous croyons que signaler sa brochure suffit pour attirer l'attention du public sur un travail qui est le résultat d'observations pratiques. Beaucoup de parties de cette brochure s'adressent plus particulièrement aux hommes spéciaux; mais quelques autres envisagent la question sanitaire de ce pays au point de vueg énéral, ne laisseront pas que d'exciter l'intérêt du public. C'est là ce double titre que nous recommandons à nos lecteurs la brochure du Dr Faget. Nous nous réservons d'ailleurs de l'examiner en détail.

RAPIDES VOYAGE DE TEHUANTEPEC—Le New-York *Tribune*, du 10 du courant, annonce que la veille le steamer *Contoocooken*, destiné à faire le service de la Nile Orléans à Mihuitlan pour la Compagnie du Tehuantepec, avait fait un voyage d'essai qui a été des plus satisfaisants. De la batterie au fort Hamilton, c'est-à-dire 7 1/2 milles le *Contoocooken* a mis 22 minutes, avec 17 révolutions à la minute, sous une pression de vapeur de 20 livres. Le retour a eu lieu en 24 minutes, ce qui établit la vitesse du steamer à raison de 16 milles à l'heure. Le mouvement de la machine est extrêmement doux. Le steamer a coûté $70,000. Un grand nombre de personnes étaient à bord pendant les expériences, et au retour une magnifique collation leur a été servie. Le *Contoocooken* a dû quitter New-York pour la Nouvelle-Orléans le 15; il est commandé par le capitaine W. Wilson. Voici les noms des autres officiers: Charles E. Boardman, chef ingénieur; Thomas Wright, 1er assistant ingénieur; M. Hatch, purser; J. W. Hutchinson, 1er officier; T. T. Woodlem, second officier.

Bi-Sulfite.

Le colonel R. A. Stewart, dont l'habitation est située un peu au-dessous de cette ville, prétend avoir découvert un procédé (avec brevet du gouvernement) pour faire du sucre de couleur magnifique en introduisant directement du gaz acide sulfureux dans du jus de canne. Le décembre 1849, le soussigné A. M. F. L. Bouchard, de cette ville, l'idée d'introduire du gaz acide sulfureux dans le jus de canne pour blanchir le sucre. Il ne reçut un exemplaire du brevet de Melsen pour la fabrication du bi sulfite de chaux, dans lequel ce chimiste déclare formellement que le bi sulfite de chaux est introduit dans le jus de canne, il se transforme en acide sulfurique et détériorera le sucre. L'idée d'introduire directement du gaz acide sulfureux dans le jus de canne ne m'appartient pas; je savais que l'on employait depuis longtemps ce gaz en France et en Hollande pour blanchir beaucoup d'objets, tels que tulles, fils, chapeaux de paille, etc, aussi bien que pour empêcher la fermentation du vin et celle du jus de betterave dans la fabrication du sucre.

M. Massey, bien connu ici comme chimiste, a décrit, dans une autre circonstance, qu'il avait fait des expériences avec le gaz et qu'il avait pu constater la propriété qu'il possède de blanchir, mais que le sucre frais perdait cette propriété, et que l'acide sulfurique qu'on ne pourrait jamais s'en servir sur une grande échelle, parce que les consommateurs abandonneraient plus d'huile de vitriol que l'on tolérerait l'estomac, d'après les lois de la nature. Le colonel Stewart verra, par les brevets qui ont été pris du Bureau des Patentes (mois de août 1849) que son idée d'introduire de l'acide sulfureux libre (l'huile de vitriol, ainsi que l'on l'appelle) au lieu de celui qui dérivé du jus dont on fait le sucre, est un vieux procédé abandonné, bien qu'il obtienne par ce moyen un sucre qui quatre cents de fois plus blanc que celui de couleur. M. Melsen dit qu'il a employé la craie, la magnésie et d'autres bases alcalines, mais qu'il l'on a trouvé que la chaux, seule, core doit-elle être soigneusement combinée avec le gaz acide sulfureux, qui empêchât l'acide sulfurique de se former dans le sucre. L'année dernière on s'est beaucoup plaint à New York et à Philadelphie (et on a décrit à ce sujet aux marchands et aux consommateurs) de la déliquescence des sucres expédiés de la Nile Orléans. Si ces plaintes sont fondées, elles proviennent de ce fait qu'il y a quelque chose du bi sulfite de chaux est préparé ici par des personnes qui n'en connaissent pas la composition et qui le mettent, comme tout autre objet de commerce, pour le prix qu'on leur en offre, sans se préoccuper de savoir s'il renferme un excès d'huile de vitriol ou tout autre acide délétère.

Les plaintes, pris en masse, n'ont pas encore cessé, et elles ne cesseront, sûrement, que l'emploi du bi-sulfite: il en résulte qu'il l'appliquent par tois mal à propos et gâtent leurs sucres. Je ne prétends pas que le bi-sulfite de chaux ne puisse jamais s'employer à toute autre découvert pour le blanchiment des sucres, mais il a en ce moment l'avantage sur tous les autres procédés qu'il était décidé à s'adresser au recorder pour l'obtenir: Mme Hass répondit que la reconciliation et le bonheur étaient impossibles, et que elle demandait à se séparer de son mari. A peine avait elle prononcé ces paroles que Hass, levant un pistolet, lui en donna un coup sur la tête; elle tombe; Mme Hass tombe mortellement blessée; transportée à l'hôpital, elle y expira peu après.—La défense sera plaidée sur le terrain de l'aliénation mentale en s'appuyant sur une tentative de suicide, sur sa conduite après le meurtre et sur le fait que le prisonnier avait voulu tuer les personnes de la maison.

Smith a commis, le 12 juin dernier, le crime qui l'a conduit à l'échafaud. Sa victime a été nommait James McCloskey. Le drame s'est passé dans le café de Roques Mathias, au coin des rues Bienville et Bourbon. Il résulte des témoignages produits devant le jury, que Smith après s'être disputé avec McCloskey, sortit du café, mais y rentra quelque temps après et tirant McCloskey: il se précipita sur ce dernier, lui porta un coup de poignard dans le dos et deux autres dans la poitrine.

Lindsay a été jugé le 23 avril dernier, pour avoir assassiné, quinze jours auparavant, le maître Ellis, sur le *Marche Bidoul* qui était alors occupé par le nommé Ellis. L'accusé, chargé de le défendre, demanda que l'affaire fut remise à une autre époque et se basant sur l'absence de quelques témoins (ainsi qu'il le nommait) qui prouveraient qu'Ellis l'avait d'abord violemment assailli. Le juge s'était assuré que la compagnie de l'accusé ne se retirait de son ami, et s'était passé, repoussa la demande de la défense. Les dépositions de quatre matelots du *Bidoul* établirent que Ellis voulait savoir où celui-ci avait l'intention d'aller loger. "Dans un ...." répliqua l'interpelé: "vous êtes bien spirituel" dit Lindsay et il accompagna probablement cet être remarqué de paroles menaçantes, car Ellis s'écria "vous feriez bien de ne pas l'essayer". Le second prononça un coup de feu, lui rendit le coup; c'est alors que Lindsay le poignarda La mort fut presque instantanée.

Lindsay a adressé à sa mère une lettre que nous croyons devoir reproduire parce qu'elle est à la fois une preuve de la puissance de la religion sur le cœur du criminel et de ce que la vertu par un jeune homme dont l'indifférence devant ses juges démontait une arme livrée tout entière aux mauvais instincts. Voici cette lettre:

Nile Orléans, 17 mars 1859.

Ma chère chère mère Jésus-Christ, que la paix de Seigneur soit avec vous. Je prie le Saint-Esprit de vous combler de grâce et de bénédictions éternelles. J'attendais le décret de la Cour, c'est ce qui m'a pas pêché de vous répondre. J'ai reçu des nouvelles: les juges ont maintenu l'arrêt du tribunal inférieur, on pétition, chère mère. Dieu est content de son serviteur, et je suis réellement heureux de pouvoir aussi vous dire que Dieu est content de son serviteur. Je dois maintenant commencer à me consoler comme un habitant de ciel, me préparer à entrer dans la Terre Promise, et me tenir toujours devant l'Eternel. Je ne pensais pas pouvoir supporter aussi longtemps la souffrance, mais Dieu a été bon pour moi et m'a accordé la force de supporter mon âme pour l'éternité. Je puis dire, mère, que je ne pardonne pas à mes accusateurs devant l'Eternel, dans le sein duquel j'espère trouver un refuge certain et parfaitement. O heureuse mort! où apparaît à la véritable charité de pleurer avec ceux qui pleurent, de se réjouir avec ceux qui se réjouissent, ainsi que nous le dit St-Paul. C'est pourquoi vous serez heureuse, chère mère, quand vous apprendrez avec quelles délices je me vois sur le point d'entrer à la vie éternelle et de prendre place à Dieu. Quant à moi je déclare que toutes les fois que je considère la bonté de Dieu, qui m'apprend comme un homme peut se sauver, et qui m'engage à prendre dans cette pensée, je suis incapable de comprendre comment Dieu me donnera le repos sans du pour le travail. Il m'encourage à me conformer à sa volonté et contribuer à m'accorder une récompense si peu méritée, et à m'y faire sous les différentes phases de ma vie quelques larmes que j'ai versées à son service.

Nous nous reverrons dans ce doulce ciel où, réunis avec mon Sauveur et mon Père, nous verrons en leur lumière à le louer et à chanter des le anges pour l'Eternel; ce nous verrons les choses, non pas avec les yeux de la chair et de la raison, mais avec ceux de la foi et de la religion. Il ne nous sera pas bien difficile, vu le peu de mois de mon emprisonnement, de vous le dépeindre, mais ce sera pour vous, mère, quelque chose de bien consolant, et je ne puis mieux exprimer l'amour et le respect qu'un fils doit à sa mère. Je terminerai en implorant encore votre bénédiction pour votre fils. JOSEPH LINDSAY.

LES MOCCINS.—W. A. Adams devra répondre ce matin, devant le recorder Semmes, à l'accusation d'avoir attaqué Oliver P. Mangum au Stranger's Hotel et de l'avoir fait décorner.

Un différit encore Louis Weisspach d'abus de confiance au préjudice de Thomas Smith. Il n'agit de boîte pour machines à coudre.—L'interrogatoire est fixé au 23 du courant.—Cautionnement.

Mme Hoocks que O. Salazar accusait de brûle de pain, a été acquittée sur amende de dix piastres, et sous le recorder Wiltz.

Jane Xinnan, f. c. l, cinq piastres pour le privilège de retirer une plainte formelle contre un homme de couleur libre.

John Reiter, accusé d'assaut et de brûle de pain, a été acquitté.

Documens enlevés de l'Hôtel de Médecine de la Nouvelle-Orléans, rue de la Commande, en face de l'Hospital de Charité.

Rapport hebdomadaire:

Enfants, 12	
Vieillard, 1	
Maladies mortelles, 13	
Maladies non mortelles, 1	
Blessures, 1	
Total, 16	

Naissances à Annona.—On écrit de Pensacola qu'un Monsieur assez considérable d'Annona se dirigeait vers Artonna, et qu'un banquet prochain se tiendra sera bien plus important encore.

ATTENTION.

Vincent & Co vendent des marchandises à chaque saison, en mais, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 28, rue de la Douane. L'encanteur recommande les ventes publiques et spéciales sur cette vente.

Les bonnes marchandises de chirurgie, bandages, appareils orthopédique, bandages du Dr Nicolai, seul votre, du Dr Burn, du Gulbert & Fredel, nouvelles perfectionnement; Rasoir, plaques en argent; Bandages des Docteurs Washmet et Hart, patentés, à vis de pression, pour hernie; Bandages de plusieurs autres fabriques de chirurgie et spécialement pas nombre d'années d'expérience. Bandage pour les hémorrhoïdes; bandages en toile fabriqués pour la commodité du malade; ceintures hypogastriques; ceintures ventrières élastiques. Bas et genouillères élastiques. Suspensoirs divers modèles; membres artificiels; jambes et bras mécaniques, divers modèles; yeux artificiels; jambières à extension, pour redresser les genoux; jambières pour redresser les genoux; appareils pour le redressement des pieds bots. Un complet assortiment d'appareils pour les difformités du corps humain.

Appareils à injection, de plusieurs modèles.

Clysso-injecteurs à levier, à jet continu, à double et simple jet; bidets portables de voyage, de ville et d'appartement. Irrigateur du Dr Kessler, lentement soit et se maintenant sans pression. Appareils d'injection, lavement, irrigation; douches ascendantes, ainsi qu'un grand assortiment de douches de toutes sortes.

Tous les bandages et appareils seront posés à la satisfaction des clients; toutes ces choses, qu'on ne trouve ailleurs, MM. Les pharmaciens trouveront un assortiment d'instruments de chirurgie, bandages, gros pompes et tous autres articles. S'adresser au R. PRADEL, 66, rue St Charles.

6nov—ch 2 sems 1an 1re p

E. PRADEL,
66.....*RUE DE S CHARLES*.....66

COUTELLERIE — COUTELLERIE!
AUX MARCHANDS DE LA VILLE
ET DE LA CAMPAGNE.

A VANT rage un grand assortiment de Coutellerie fine, telles que couteaux de poche à 2 et 3 lames, couteaux à cisailles lames, scalpels, lancettes, canetons fine et ordinaire, couteaux de table et d'office et service à découper, entre riche et ordinaire, ciseaux de tailleurs, ciseaux bouchers, tire-bouchons, un grand assortiment de rasoirs garantis ainsi que de toutes sortes de rasoirs.

Ayant reçu un lot de couverts alfenide, il offre de le vendre aux plus bas prix du marché.

Les articles ci-dessus sont tous de fabrication française.

14 rue Royale
Et 66 rue St Charles

Deux MACHINES A VAPEUR de la force de 20 et 12 chevaux.
24 nov—ch 2sems—1mire

Avis aux consignataires par le steamship Empire City, arrivé de New-York.

LE steamship vient d'arriver et est amarré chez Mr Mc Donough, au pied de la rue Bienville Marte. Les consignataires sont prévenus que toutes les marchandises non enlevées dans le délai ci-dessus, seront déchargées sur le wharf, confrondement au code de navigation et de stemship.

17 mars—3 S DE VINSER & Co, agents

ETUDE MEDICALE
DE QUELQUES
QUESTIONS IMPORTANTES POUR LA LOUISIANE.
et en particulier
CE QUI DÉMIE TALUDÉNNE, DE FORME CATARRHALE,

Qui a cédé à la Nouvelle-Orléans, particulièrement pendant l'épidémie de fièvre jaune de 1858.

Par J. C. FAGET,
Ancien interne des Hôpitaux, docteur de la Faculté de Paris, ancien chef de clinique, membre de la Société Médicale d'Observation, membre correspondant honorer de la Société de Médecine de Caen.

Prix: 1 Dollar.

En vente chez Ver. Hebert, 146 rue de Chartres, Coppens & Co, même rue, et Mme Lallivre, 210 rue Royale.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.
Nouvelle-Orléans, 19 mars 1859.

A VIS est par ces présentes donné, que l'élection du Président, Directeurs, et Officiers de cette Compagnie, pour l'année 1859, a été faite ce jour, et que les noms des Directeurs et Officiers ci-dessous, ont été élus:

Président, Jean Baptiste Fourcade.
Vice-Président, Jean Baptiste Fourcade.
Directeurs, Jean Baptiste Fourcade, Jean Baptiste Fourcade, Jean Baptiste Fourcade